

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 16 décembre 2009

Ordre du jour

Adoption procès-verbal du 24/09/09

Présentation par M. Lenoury - nouveaux services aux communes

Adhésion Assurance Groupe GRAS SAVOYE (rapport 2009.12.B.01)

DBM ZAE Rochelotte (rapport 2009.12.I.01)

PIG (Programme d'Intérêt Général) " précarité énergétique " (rapport 2009.12.II.01)

Avenant Lavoir Provençères (rapport 2009.12.II.02)

MARPA

Accord marché travaux (rapport n°2009.12.III.01)

Avenant marché maîtrise d'œuvre (rapport n°2009.12.III.02)

Opération façades : Décision budgétaire modificative et accord versements subventions
(rapport n°2009.12.III.03)

Donjon de Vignory : présentation fonctionnalité possible

Compétence enfance jeunesse (délibérations diverses proposées lors du conseil de communauté)

Environnement : gestion des ordures ménagères

SMICTOM Centre et SMICTOM Nord : adhésions et retraits de communes

SMICTOM Centre : approbation des nouveaux statuts (composition du comité et du bureau syndical) (rapport n°2009.12.V.01)

Tarifs redevance 2010 (délibération proposée lors du conseil de communauté)

Questions diverses

Le 16 décembre 2009 à 20h00, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Viéville, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, WYSOCKI Annie, MM : BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DAVID Jean-Luc, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, FREQUELIN Laurent, GIRARDOT Daniel, HANNEQUIN Arnaud, HOEN Serge, JACQUINOT Christophe, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MEYLAN Jean-François, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, RAGOT Jacques ROY Jean-Yves, VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,
Suppléant(s) : DAVID Jean-Luc (de Mme REY Emmanuelle), HANNEQUIN Arnaud (de M. BLANCHOT Robert), JACQUINOT Christophe (de M. LESEUR Philippe).

Absents ou Excusé(s) : Mmes KEMPF Sonia, REY Emmanuelle MM. BLANCHOT Robert, JAUVAIN Stéphane, LESEUR Philippe.

⇒ **Présentation par M. Lenoury – nouveaux services aux communes par Direction Générale des Finances Publiques**

Le Président donne la parole à M. Lenoury, receveur, pour une présentation des nouveaux services apportés aux communes par la nouvelle direction générale des finances publiques regroupant les services du Trésor et les services des Impôts. M. Lenoury informe également qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, il sera à nouveau à temps plein sur la trésorerie de Vignory et sera donc plus disponible pour répondre aux besoins des Maires.

Adoption procès-verbal du 24/09/09

Aucune remarque n'étant apporté au compte-rendu de la séance du 24 septembre 2009, celui-ci est adopté à l'unanimité.

⇒ **Personnel**

▪ **Adhésion Assurance Groupe GRAS SAVOYE (rapport 2009.12.B.01)**

Le Président rappelle que le conseil de communauté a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Marne de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué à la communauté de communes les résultats la concernant. Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité de délibérer comme suit :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le conseil de communauté décide :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Assureur : GRAS SAVOYE / CAPAVES

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2010

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : Taux 3.85 %

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : Taux 1.35 %

Article 2 : le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

⇒ Développement économique

▪ **Décision Budgétaire Modificative ZAE Rochelotte (rapport 2009.12.I.01)**

Dans le cadre de la gestion de la zone d'activité La Rochelotte, le Président informe que les crédits nécessaires au paiement de la taxe foncière de cette zone, sont insuffisants.

Il propose donc de modifier le budget annexe de la Rochelotte comme suit :

Compte 7475 (participation budget principal) : + 1 200 €

Compte 63512 (taxes foncières) : + 1 200 €

D'où une modification du budget principal :

Compte 657364 (versement budget annexe) : + 1 200 €

Compte 6554 (participation organismes regroupement) : - 1 200 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

⇒ Aménagement de l'espace

▪ **PIG (Programme d'Intérêt Général) « précarité énergétique » (rapport 2009.12.II.01)**

Le Président rappelle aux membres présents qu'une demande d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avait été déposée auprès des services de l'Etat.

Cette demande n'étant pas acceptée, la DDEA propose de recourir à un dispositif plus simple à savoir le Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) qui ferait suite à la réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) mené par le Pays de Chaumont.

Ce PIG aurait pour objectif d'intervenir sur les thématiques de l'habitat et de l'environnement.

Ce dispositif permettrait la rénovation de logements anciens dans un souci de développement durable et de réduction de la précarité énergétique (isolation, utilisation des énergies renouvelables).

Ce programme serait lancé pour une durée de un an, renouvelable, à la demande et avec l'appui logistique du Pays de Chaumont (notamment au niveau de la communication).

Si plusieurs communautés de communes donnaient leur accord, sur ce programme :

- Le suivi et l'animation seraient assurés par un organisme extérieur,
- La maîtrise d'ouvrage serait assurée par une des communautés de communes,
- Le financement serait assuré par un fond commun d'intervention (avec une participation des EPCI) sur la base de 1.20 € par habitant en 2010.

Le Président informe que les membres du Bureau ont approuvé à l'unanimité l'adhésion à ce programme et proposent que la communauté de communes en soit maître d'ouvrage.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour :

- La participation à ce projet
- La prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de ce programme
- Le recours à un prestataire extérieur pour le suivi-animation du programme
- Autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire (plan de financement, demande de subvention, signature de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée...).

▪ **Avenant Lavoir Provenchères (rapport 2009.12.II.02)**

Le Président rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise REMY concernant le lot Charpente/Couverture du programme d'embellissement 9 communes.

Au niveau de la rénovation du Lavoir de Provenchères S/Marne, il convient de remplacer en totalité l'entrait de ferme, non prévue au marché initial.

Le Président informe que la Commission d'Appel d'Offres, réunie pour le dossier MARPA, a également statuée pour cet avenant et émis un avis favorable.

Cet avenant relevant de la compétence du conseil de communauté, celui-ci est soumis à son approbation comme suit :

Montant du marché initial H.T. /	43 788.34 € H.T.
Montant TVA /	8 582.51 €
Montant initial TTC /	52 370.85 €

Montant de l'avenant H.T. / 4 919.50 €

Nouveau montant du marché H.T. /	48 707.84 € H.T.
Montant TVA /	9 546.73 €
Montant TTC /	58 254.57 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

⇒ **Politique du Logement**

- **MARPA**

→ **Accord marché travaux (rapport n°2009.12.III.01)**

Le Président informe avoir sollicité l'avis de la commission d'appel d'offres concernant le marché en procédure adaptée pour la construction de la MARPA.

62 offres ont été déposées pour 13 lots.

Le conseil de communauté devant se prononcer sur les entreprises à retenir pour ce marché, le Président soumet le résultat de l'appel d'offres au vote (liste des entreprises présentée par le cabinet d'architecture, maître d'œuvre du dossier).

Après étude du dossier, le conseil de communauté décide à l'unanimité de retenir les candidats suivants :

Montant total du marché (offre de base + options)

LOT 1 : Terrassement -VRD- Aménagements extérieurs - Entreprise MARTEL : 250 978.00 € H.T.
LOT 2 : Gros œuvre - SNM FIOR : 569 916.24 € H.T.
LOT 3 : Charpente, couverture, zinguerie, étanchéité - Entreprise CHARPENTIER D'IS : 385 626.28 € H.T.
LOT 4 : Menuiseries extérieures, serrurerie - Entreprise COUETTE : 213 340.00 € H.T.
LOT 5 : Menuiseries intérieures bois - Entreprise DETOURBET : 75 323.80 € H.T.
LOT 6 : Plâtrerie, Plafond, isolation - Société IDEAL Création : 194 150.22 € H.T.
LOT 7 : Electricité - PARISOT Electricité : 159 577.00 € H.T.
LOT 8 : Plomberie, sanitaires - Entreprise AM2D : 212 344.55 € H.T.
LOT 9 : Chauffage, VMC - Société IDEX : 291 670.00 €
LOT 10 : Carrelages, faïences - Entreprise JOFFROY : 133 395.00 € H.T.
LOT 11 : Peintures, tentures - Entreprise MAGNIEN LAVISSE : 85 271.40 € H.T.
LOT 12 : Appareil élévateur - société OTIS : 23 400.00 € H.T.
LOT 13 : Chambre froide et matériel de cuisine - FM2C : 130 718.00 € H.T.

Soit un total de **2 725 710.49 € H.T.**

Le Président est autorisé à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Il remercie l'assemblée qui conclue ainsi un travail commencé de longue date avec une phase d'étude et de conception de dossier, importante. Il remercie les élus et les personnes dites de la société civile pour le travail accompli. Il informe que les travaux devraient débuter en février/mars pour une durée de 18 mois.

Concernant les modalités de financement de la MARPA, le Président donne le plan de financement définitif et informe également avoir procédé à une consultation de différentes banques concernant le recours à un Prêt Locatif Social (PLS).

Ce prêt indexé sur le Livret A, offre divers avantages à la communauté de communes et est le prêt type réalisé dans le cadre d'une construction d'une structure d'accueil dite médico-sociale. En effet, le recours à cet emprunt permet une exonération de la taxe foncière durant 15 ans, un taux très avantageux pour la collectivité, la possibilité aux résidents d'avoir des logements conventionnés pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée au Logement et enfin une TVA à 5.5% applicable sur toutes les constructions relevant des parties communes.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité,

→ d'approuver le plan de financement de cette opération comme suit :

Montant des travaux : 3 228 369.69 € T.T.C.

Montant des subventions : 1 478 369.69 € détaillé comme suit :

ETAT (DGE) : 582 808.00 €

ETAT (FNADT) : 400 000.00 €

CONSEIL REGIONAL : 78 005.69 €

CONSEIL GENERAL : 120 000.00 €

EDF : 27 956.00 €
IRPAUTO : 100 000.00 €
AGRICA : 18 300.00 €
RTE : 74 700.00 €
RSI : 40 000.00 €
AG2R : 36 600.00 €

- de recourir à un PLS à hauteur de 1 750 000.00 €, représentant plus de 50% du coût de l'opération TTC, auprès du CREDIT FONCIER.
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Au sujet du fonctionnement à venir de la structure, le Président signale que le Bureau a accepté le recours à une personne ayant été responsable d'une maison de retraite et pouvant mettre ses services à disposition de la communauté de communes, le temps des travaux et durant les premiers mois d'ouverture de la maison.

→ **Avenant marché maîtrise d'œuvre (rapport n°2009.12.III.02)**

Le Président rappelle qu'un marché a été signé avec l'Atelier d'Architecture 52 concernant la construction de la MARPA à Froncles.

Compte-tenu de la prise en compte par l'architecte du nouveau terrain et du surcoût induit, de la prise en compte d'une chaufferie bois intégrée et de la prise en compte de nouvelles missions pour les lots plomberie, chauffage et électricité, il convient de modifier le montant initial du marché et de réaliser un avenant.

Le conseil de communauté, compétent en la matière, doit donc se prononcer sur l'avenant suivant :

Coût prévisionnel des travaux porté de 2 220 000 € à 2 800 000 € H.T.

Taux de rémunération ramené de 8% à 7.5%

Forfait de rémunération porté à 210 000 € H.T.

Soit un montant d'avenant de 34 000 € H.T.

Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre : 210 000 € H.T.

Avenant adopté à l'unanimité.

▪ **Opération façades : Décision budgétaire modificative et accord versements subventions (rapport n°2009.12.III.03)**

La commission façades ayant examiné des demandes de subventions, il est demandé au conseil de communauté de délibérer pour les octroyer.

M. Jean-Pierre Klinkeberg personnellement intéressé par l'objet de la délibération ne prend pas part au vote et quitte la séance.

8 dossiers ont été retenus pour des montants de 860.77 € chacun (7 dossiers) et un à 562.65 €.

Les crédits budgétaires prévus pour l'exercice 2009 étant insuffisants, il convient également de délibérer pour une modification du budget comme suit :

6574 (subventions opération façades) : + 7 000 €

6455 (assurance du personnel) : + 1 000 €

61522 (entretien bâtiments) : - 8 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

⇒ **Tourisme :**

- Donjon de Vignory : présentation fonctionnalité possible

Le Président informe qu'une réunion et une présentation en 4^{ème} commission, a eu lieu concernant le devenir du Donjon de Vignory. La problématique de ce chantier est la suivante : soit la communauté de communes réalise les travaux tels qu'initialement prévus et consolide l'ouvrage (simple restauration), soit le chantier d'insertion monte les murs en arase et prévoit des réservations pour des pannes et un toit éventuel (restauration + fonctionnalité par la suite du Donjon).

Un projet du devenir possible du Donjon a été présenté par l'association Histoire et Patrimoine dans lequel figure un musée au rez-de-chaussée, une grande salle au 1^{er} étage et des chambres d'hôtes au dernier étage. S'agissant d'une simple réflexion sur les possibilités ouvertes pour l'avenir d'utiliser la fonctionnalité du Donjon, les membres du Bureau ont accepté de prévoir les travaux en conséquence (murs en arase et réservations pannes).

Monsieur Girardot intervient pour indiquer qu'il conviendrait effectivement de profiter de l'échafaudage actuel pour effectuer ces travaux et éviter de laisser se dégrader le Donjon.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des travaux en arase.

Monsieur le Maire de Vignory intervient pour indiquer que la commune va procéder à l'effacement de ses réseaux ainsi qu'à la réfection du réseau d'eau potable et du réseau assainissement au niveau du centre du village. Ces travaux seront des préalables au projet d'embellissement que la commune soumettra à la communauté de communes, qui se situe au niveau de la place de la mairie et du lavoir. Ce sont des projets innovants avec des aménagements urbains travaillés en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France.

⇒ **Social :**

- **Compétence enfance jeunesse**

Le Président informe qu'au 1^{er} janvier 2010 la compétence enfance-jeunesse sera effective sur la communauté de communes. Ainsi, toutes les charges liées aux activités jeunesse inscrites au niveau d'un contrat avec la CAF seront prises en charge sur le budget intercommunautaire. Concrètement, il n'y aura pas de création de poste cette année, des conventions de mise à disposition du personnel seront passées avec la commune de Froncles et le SIVOM Les Colchiques. Les frais et charges des activités encadrement cantine, aide aux devoirs, centres de loisirs des mercredis et vacances scolaires, seront donc financés par la communauté de communes. Plusieurs délibérations sont donc prises afin d'autoriser le Président à mettre en place le fonctionnement de ce nouveau service, comme : report des tarifs déjà existants sur les communes, conventions à signer avec les communes pour le personnel mais également pour les locaux, subvention aux Francas...

Le Président rappelle que le but de cette compétence est d'apporter un même service à tous les habitants de la communauté de communes tout en bénéficiant de subventions de la CAF.

Monsieur Maillot informe à ce titre que la Directrice de la CAF l'a sollicité pour développer de nouvelles actions dans le domaine de l'enfance et notamment le développement de micro-crèches, pour lesquelles des subventions importantes seront octroyées. Une réflexion à ce sujet devra donc être menée, permettant peut-être d'éviter les dérogations scolaires pour manque de nourrices disponibles sur le secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité les délibérations proposées afin de rendre effectif ce nouveau service.

⇒ **Environnement :**

- Redevances Ordures Ménagères
- **SMICTOM Centre et SMICTOM Nord : adhésions et retraits de communes**

Adhésions – retraits des communes au SMICTOM Nord et au SMICTOM Centre :

Dans le cadre de l'optimisation des tournées de collecte menée par le SDEDM, une réorganisation des limites de périmètres entre SMICTOM Nord et SMICTOM Centre a été entreprise. Ces adhésions et retraits de communes au sein de chaque SMICTOM entraînent une modification de leurs statuts devant être approuvés par notre conseil communautaire.

Il est donc proposé d'approuver la modification des statuts des SMICTOM, comme suit :

Retrait des communes du SMICTOM de la région de Saint-Dizier pour adhésion au SMICTOM Centre : Communauté de Communes de la vallée du Rognon (communes de Cirey-les-Mareilles, Domrémy-Landéville, Doulaincourt-Saucourt, Montot-Sur-Rognon, Roches-Bettaincourt), communes de Vroncourt-La-Côte, d'Ozières, de Clinchamp, de Curmont.

Retrait des communes du SMICTOM Centre pour adhésion au SMICTOM de la Région de Saint-Dizier : communes de Saint-Urbain Maconcourt, de Mussey-Sur-Marne, de Rouvroy-Sur-Marne, de Gudmont-Villiers.

Adhésion au SMICTOM Centre des communes de Cuves, Millières et Perrusse.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Election des délégués au SMICTOM Centre :

Mr le Président informe que suite à la modification des statuts du SMICTOM Centre, un seul délégué titulaire et un seul délégué suppléant doivent être élus par commune membres de la communauté de communes.

Il rappelle également que conformément à l'article 22 de la loi du 27/02/02, il est prévu que l'organe délibérant de la communauté choisisse ces délégués parmi les délégués communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes,

Aussi, après avoir procédé au vote à bulletins secrets, sont élus à l'unanimité, les membres ou conseillers municipaux pour siéger au SMICTOM Centre Haute-Marne, les délégués suivants :

Titulaire	ANNEVILLE LA PRAIRIE : THOMAS Marie-Line
Suppléant	ANNEVILLE LA PRAIRIE : BOUDEVILLE Patrice
Titulaire	BOLOGNE : FLECHY Roger
Suppléant	BOLOGNE : JOURDE Jean-marie
Titulaire	BRIAUCOURT : BUFFET Guy
Suppléant	BRIAUCOURT : THIERRY Laurence
Titulaire	CERISIERES : CURE Marcel
Suppléant	CERISIERES : BIENFAIT Fernand
Titulaire	FRONCLES : KUHNER Gilbert
Suppléant	FRONCLES : BERNAND Jean-Louis
Titulaire	GUINDRECOURT SUR BLAISE : DEMERSON Pascal
Suppléant	GUINDRECOURT SUR BLAISE : DEMERSON Michel
Titulaire	LA GENEVROYE : KLINKEBERG Jean-Pierre
Suppléant	LA GENEVROYE : LEGRAS Françoise
Titulaire	LAMANCINE : COMMOVICK Patrice
Suppléant	LAMANCINE : VOIRIN Daniel
Titulaire	MARBEVILLE : COURAGEOT Michel
Suppléant	MARBEVILLE : THIEBLEMONT Yves

Titulaire MEURES : HUSSON Hervé
Suppléant MEURES : PAINTENDRE Isabelle
Titulaire MIRBEL : DAUBANTON Jacques
Suppléant MIRBEL : LECLERC Jean
Titulaire ORMOY LES SEXFONTAINES : DORE Marie-Thérèse
Suppléant ORMOY LES SEXFONTAINES : HEBERT Dominique
Titulaire OUDINCOURT : PENCEY Pierre
Suppléant OUDINCOURT : VOILLEMONT Mathieu
Titulaire SONCOURT : VACHET Blandine
Suppléant SONCOURT : LAHOREAU Jean-Eric
Titulaire VIEVILLE : DAVID Jean-Luc
Suppléant VIEVILLE : CLERGET Michel
Titulaire VIGNORY : HAUTY Pierre
Suppléant VIGNORY : MAJORKIEWIEZ Nicole
Titulaire VOUECOURT : MANZONI Philippe
Suppléant VOUECOURT : HEURE Dominique
Titulaire VRAIN COURT : LÉBOBE Thierry
Suppléant VRAIN COURT : DEGOUTTE Philippe

Redevance enlèvement ordures ménagères année 2010 :

Monsieur le Président informe l'assemblée des montants des participations aux SMICTOM Centre Haute-Marne et SMICTOM Nord Haute-Marne pour l'année 2010. Il informe également que suite à la demande des communes concernées et de la communauté de communes, il n'y aura plus qu'un seul ramassage des ordures ménagères sur les communes de Froncles et Bologne.

Il indique qu'un travail rigoureux est effectué au niveau du secrétariat de la communauté de communes par Sophie et que les communes transmettent désormais correctement les informations. Compte-tenu du bilan 2009 et du fait que le SMICTOM Centre ne modifie pas sa contribution par habitant, il convient de fixer les tarifs de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide par 1 abstention et 34 voix pour de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2009 pour un ramassage hebdomadaire à savoir :

Pour les particuliers :

* Part/résidence/an : 54.00 €

* Part/personne/an : 63.90 €

Pour les résidences secondaires : 117.90 €

Pour les activités professionnelles : 95.40 €

⇒ Questions diverses

Le Président informe que l'Etat souhaite mettre en place un schéma départemental éolien et a mandaté les services de l'ONF pour sa réalisation. De ce fait, l'étude conjointe avec la communauté de communes du pays chaumontais sur la faisabilité d'une ZDE est actuellement en attente de ce schéma départemental dont le rendu se fera le 18 février à la Préfecture.